



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE
ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.
GENERAL

CEM-CFI(XLIV)/2
8 octobre 2010

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
13-18 décembre 2010
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

Le présent document met en lumière les travaux menés dans le cadre de PD 124/01 Rev.2 (M) Phase II, PD 353/05 Rev.2 (M,F,I), PD 440/07 Rev.1 (M,I) et de l'avant-projet PPD 45/02 Rev.3 (M) du Comité de l'information économique et information sur le marché, ainsi que les travaux des projets PD 65/01 Rev.2 (I), PD 100/01 Rev.3 (I) et PD 318/04 Rev.2 (I) et des avant-projets PPD 68/03 Rev.2 (I) et PPD 133/07 Rev.1 (I) du Comité de l'Industrie forestière. Les Comités pourront déclarer achevés les projets et avant-projets suivants :

Information économique et information sur le marché

1. PD 124/01 Rev.2 (M) Phase II Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (OIBT/OAB)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	951 070
Étape 1 :	OIBT (BPF-A)	US\$	320 000
	OAB	US\$	40 000
Étape 2 :	OIBT (TFLET)	US\$	544 070
	OAB	US\$	47 000

Agences d'exécution : OIBT et OAB

Approuvé par le Conseil à la Trente-deuxième (Bali, 2002) session :

Date de lancement (Phase II) : Janvier 2008

Durée :			
Étape 1	Prévue :	12 mois	
	Réelle :	13 mois	
Étape 2	Prévue :	12 mois	
	Réelle :	22 mois	

Ce projet a été conçu pour assister les dix membres africains de l'OIBT (qui sont tous également membres de l'Organisation africaine du bois, OAB), à appliquer les Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de l'OIBT-OAB de la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique. Ce projet comportait un renforcement étendu des capacités dans les dix pays membres et au sein de l'OAB elle-même. Le projet a été subdivisé en trois phases : la première phase étant elle-même scindée en deux étapes afin de faciliter son financement.

Les activités de ce projet ont été découpées en phases comme suit :

- Phase I Renforcement des capacités aux niveaux régional et national dans certains pays membres de l'OIBT et rédaction de PCI harmonisés (43 mois, étapes 1 et 2 achevées)
- Phase II Renforcement des capacités au niveau national dans les autres pays membres de l'OIBT et parmi des bénéficiaires au sein des pays retenus, y compris par la création de groupes de travail C&I dans tous les pays (35 mois, phases I et II achevées)
- Phase III Renforcement des capacités chez des bénéficiaires parmi les autres pays membres de l'OIBT, y compris sur l'utilisation des PCI dans les initiatives de certification et/ou d'assurance de qualité (financement en attente).

La convention d'exécution de la première étape de la Phase II de ce projet a été conclue en septembre 2007. Le plan des opérations annualisé et un budget révisé (prenant en compte le découpage de la Phase II en étapes) ont été déposés au Secrétariat de l'OIBT à cette date. Le dernier audit financier de la phase I du projet (rapporté achevé à la quarante et unième session du CEM) a été reçu fin 2007, suite à quoi le premier décaissement des fonds OIBT destinés à l'exécution de l'Étape 1 de la Phase II du projet a été opéré au début de 2008. Suite à la signature de la convention de l'Étape 1, des financements ont été promis pour l'Étape 2 lors de la quarante-troisième session du CIBT en novembre 2007 par le biais du programme OIBT d'application des lois sur les forêts tropicales et le commerce (TFLET). Un additif à l'Étape 1 a été signé avec l'OAB à la fin de 2008 en vue de permettre une transition en douceur entre les deux étapes de la Phase II du projet.

À l'achèvement de la Phase I, le premier coordonnateur du projet (Richard Ebaa Atyi) a remis sa démission. Un nouveau coordonnateur du projet (M. Francois Hiol Hiol) a été recruté début 2008 pour encadrer l'exécution de la Phase II. À ce jour, la Phase II du projet se poursuit en étant focalisée sur la création fonctionnelle des groupes de travail C&I dans les dix pays membres de l'OIBT et sur la mise en œuvre des divers manuels (y compris un guide pratique sur l'audit de la GDF) dans les pays membres retenus à cet effet.

En raison des disparités que présentent les différentes situations nationales, les pays membres de l'OAB ont été répartis en quatre groupes dans le but d'engager la planification et l'exécution d'activités du projet :

- A. Les pays présentant des avancées dans l'aménagement forestier et l'application des PCI (Cameroun, Ghana, Gabon)
- B. Les pays présentant des avancées dans l'aménagement forestier et dans les essais menés par le CIFOR sur les PCI (République Centrafricaine, Côte d'Ivoire)
- C. Les pays présentant des avancées dans la gestion des forêts (Congo, Nigeria et Togo ; et les membres non-OIBT que sont la Guinée équatoriale et la Tanzanie)
- D. Les pays où est ressenti le besoin d'améliorations notables dans les politiques et le cadre réglementaire existant pour faire avancer l'aménagement forestier (Rép. Dém. du Congo et Liberia ; pays non-OIBT tels l'Angola et Sao Tomé-et-Principe)

Dans le cadre des étapes 1 et 2 de la Phase II du projet, des activités ont été menées dans les quatre groupes de pays, des efforts particuliers ayant été consacrés à faire avancer le processus dans les pays des groupes C et D. L'Étape 1 de la Phase II s'est achevée dans le respect du calendrier fin janvier 2009 tandis que l'étape 2 a fait l'objet d'une prolongation de 10 mois demandée par l'OAB et approuvée par l'OIBT à l'issue d'une réunion du comité directeur du projet qui s'est tenue en décembre 2009.

Dans le cadre de la phase 2, des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation des produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 2.2, 2.4 et 2.5, à savoir :

Produit 1.1 : Quatre réunions des acteurs de la GDF se sont tenues dans les quatre pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon) en vue d'améliorer leur cadre national de suivi et d'audit. Les représentants des acteurs ont été impliqués dans des discussions et se sont entendus sur les nécessaires itinéraires devant conduire à la mise en place de ces cadres.

Produit 1.2 : Des versions nationales des PCI et leurs normes de certification ont été produites en République Centrafricaine, au Liberia et au Nigeria. La première version des PCI de la GDF pour la République démocratique du Congo a été rédigée et amendée par les représentants des agents économiques. Les premiers essais de terrain des PCI de la RDC ont constitué la première activité menée dans le cadre de la Phase II. Au Ghana, l'harmonisation du corps national ghanéen de C&I avec les PCI de l'OAB et de l'OIBT est acquise.

- Produit 1.3 : Des données ont été recueillies pour la rédaction de rapports nationaux sur l'avancement vers la gestion durable des forêts dans cinq pays (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon et Liberia).
- Produit 1.5 : Un total de 242 agents forestiers et spécialistes de l'administration forestière, de concessions forestières, d'ONG, d'universités et d'instituts de recherche ont reçu une formation théorique et pratique à l'application des PCI de l'OAB et de l'OIBT et à l'audit de la GDF. Cette formation a été dispensée dans le cadre de neuf (9) séances de formation organisées dans neuf pays membres de l'OIBT en Afrique (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Liberia et Nigeria).
- Produit 2.2 : Un appui a été apporté à l'organisation d'une réunion d'un forum régional destinée à parachever la norme FSC de certification forestière. Cet appui a emprunté la voie du partenariat entre l'OAB et le bureau du programme régional du WWF en Afrique centrale.
- Produit 2.4 : L'atelier de formation à la gestion forestière et à l'audit forestier s'adressant à un public composé de 22 formateurs de pays membres francophones de l'OIBT en Afrique a été organisé. Cette opération avait pour but de porter le nombre total des formateurs à 60 pour l'ensemble de la région.
- Produit 2.5 : Le Coordonnateur a été engagé au début de la phase II du projet et a poursuivi ses travaux au cours des étapes 1 et 2 de la Phase II (y compris en dispensant un appui à l'OAB dans les domaines concernés). Les coûts des branchements de téléphone et de service Internet ont été imputés au projet ont profité aux agents OAB autant qu'au coordonnateur du projet.

Les principaux acquis d'enseignement au cours de cette Phase II ont été les suivants :

- Le budget et la durée initialement prévus dans le document de projet n'était pas à la mesure d'une exécution effective des activités de Phase II. De nombreuses explications peuvent être avancées à ce phénomène : i) un taux d'inflation élevé dans la zone du projet et la chute du dollar sur le marché des changes ; ii) un élargissement des activités du projet à un certain nombre de pays membres de l'OIBT tel le Nigeria sans rallonge budgétaire ; iii) aucune modification n'était prévue au coût des activités quelle que soit l'étendue géographique et la taille des populations du pays ; (iv) la stratégie et les activités du pays étaient conçues dans l'hypothèse d'une OAB fonctionnelle et opérationnelle qui serait pleinement impliquée dans l'exécution du projet en partenariat avec l'OIBT ; cela n'a pas été le cas depuis le début de l'exécution du projet ; en Phase II, la contribution de l'OIBT au projet a été très limitée et n'a fait que décroître jusqu'à son retrait complet au début de 2010 ;
- Le partenariat avec le WWF en Afrique centrale s'est avéré déterminant pour l'exécution de ce projet dans cette région ; les activités du projet ont été menées à bien dans les pays d'Afrique centrale participant au projet ;
- La Phase II a bénéficié de la sensibilisation suscitée par l'initiative Global Forest Trade and Network du WWF sur la certification FSC dans la région ; les PCI de l'OAB-OIBT paraissent être un outil d'aide à la préparation adéquate de la certification forestière ; cela s'est traduit par une participation supérieure de l'ensemble des acteurs ;
- Au cours de la Phase II, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Liberia ont recouvré leur stabilité politique et ont engagé une réconciliation nationale ; cela a suscité un plus grand engouement pour la GDF, ce qui s'est traduit par une forte participation ;
- Le développement des processus FLEGT dans un grand nombre de ces pays a précipité la participation aux activités du projet ; la définition de la légalité assortie d'indicateurs de sa vérification a été facilitée après l'instauration d'un corps de PCI ;
- L'exécution du projet en Afrique centrale durant la Phase II s'est poursuivie pour faire office de mécanisme opérationnel principal de la composante d'aménagement forestier du plan d'action de la COMIFAC ;
- L'évaluation des besoins effectuée avant chaque séance de formation a révélé la nécessité de dispenser ces formations à tous les types d'intervenants de l'aménagement forestier, et il rend compte de la forte demande qui était ressentie en matière de formation à l'application des PCI OAB-OIBT et à l'audit de l'aménagement forestier ;
- Les séances de formation organisées dans le cadre de la Phase II visant l'application des PCI OAB-OIBT et l'audit de l'aménagement forestier ont accompagné la constitution d'un corps de contrôleurs des forêts

africaines qui sont recrutés par les cabinets opérant la certification FSC et d'un corps de contrôleur chargé des vérification de légalité ;

- S'agissant de la Phase III, l'OIBT devra redéfinir la stratégie du projet consistant à utiliser l'OAB comme partenaire d'exécution de projets sachant que tous les agents de l'OAB ont dû démissionner suite au non acquittement par les membres à l'OAB de leurs cotisations à cette organisation.

L'audit de la Phase II de ce projet était en voie d'achèvement à la date de la préparation du présent rapport. Sa réception au secrétariat est attendue en novembre 2010. Le rapport d'achèvement intégral qui a été remis par l'agence d'exécution est disponible à la demande près le Secrétariat de l'OIBT. Une dernière réunion du PSC pour la Phase II a été convoquée début octobre pour passer en revue les produits et options de la Phase II et permettre le financement et la mise en oeuvre de la Phase III. Le financement de la Phase III du projet est sollicité en urgence dans le cadre de cette session pour permettre le maintien en fonction du coordonnateur du projet ainsi que la poursuite de l'exécution vers la réalisation de tous les objectifs du projet.

2. PD 353/05 Rev.2 (M,F,I) Adoption et mise en œuvre du système d'information forestière (FIS) des Philippines

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	716 399
Sous-compte A du Fonds du Partenariat de Bali :	US\$	396 889
Gouvernement du Japon :	US\$	50 000
Gouvernement des États-Unis :	US\$	25 000
Gouvernement des Philippines :	US\$	238 510

Agence d'exécution : Forest Management Bureau (FMB), DENR

Approuvé par le Conseil à la session : Trente-neuvième (Yokohama, 2005)

Date de lancement : juillet 2007

Durée : Prévue : 24 mois
Réelle : 30 mois

Le but de ce projet était de promouvoir la gestion durable des forêts des Philippines par une meilleure collecte des données et de meilleurs processus informatiques. L'objectif de développement de ce projet consistait à élaborer et instaurer à l'échelle du pays tout entier un système informatisé d'information sur les politiques forestières et l'aménagement des forêts (FIS).

Ce projet a été exécuté avec une prorogation de six (6) mois sans financement OIBT supplémentaire en raison de plusieurs travaux supplémentaires ayant dû être exécutés.

Selon le rapport d'achèvement, les produits réalisés dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- Adoption et institutionnalisation du FIS au niveau national et à celui des unités FMS des bureaux d'antenne : ce produit a été réalisé. Le Comité directeur du projet FIS et ses comités techniques ont été institués et leurs cahiers des charges définis ; le projet pilote FSIS qui visait à l'ajuster aux besoins et tendances courantes a été examiné et évalué ; des consultations et des réunions de haut-niveau ont été organisées et menées parmi les acteurs en vue de promouvoir l'adoption du FIS ;
- Infrastructures TI destinées à activer et à entretenir le FIS mis en place au niveau national et à celui des unités FMS des bureaux d'antenne : ce produit a été réalisé. Les exigences et spécifications relatives aux besoins en matériels et logiciels ainsi que les tendances actuelles du marché les concernant ont été passées en revue ; des moyens matériels et logiciels ont été réunis, distribués et installés dans toutes les unités FMS ;
- Exécution du programme de renforcement des capacités en matière de TI et application des systèmes, ce produit a été réalisé. Le profil des formations a été préparé par l'équipe du projet et approuvé par le Comité directeur du projet ; les manuels de formation ont également été préparés et les Programmes de formation TI ont été menés. Des formations ont été menées comportant une combinaison de cours théoriques et de travaux pratiques intensifs. Une dizaine de participants de bureaux régionaux ont suivi un total de sept formations techniques.
- FIS opérationnalisé au niveau national et à celui des des unités FMS des bureaux d'antenne : ce produit a été réalisé. La conversion des données forestières, l'étude des populations, l'intégration et l'évaluation des données ont été les principales activités du projet ; des politiques publiques et des mesures institutionnelles ont été formulées et ont fait l'objet de décrets d'application en fut de l'exploitation du FIS au niveau national et à celui des unités FMS des bureaux d'antennes.

Le rapport d'achèvement, les rapports techniques et le rapport d'audit financier de ce projet ont été remis au Secrétariat. En conséquence, le Comité peut déclarer ce projet achevé.

3. PD 440/07 Rev.1 (M,I) Amélioration de la détection et de la prévention de l'exploitation forestière illégale et de l'illégalité dans l'expédition et le commerce des produits bois au Guyana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	758 120
Gouvernement du Japon :	US\$	542 101
Gouvernement de Norvège :	US\$	12 000
Gouvernement de Finlande :	US\$	10 000
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement du Guyana :	US\$	184 019

Agence d'exécution : *The Guyana Forestry Commission (GFC)* -- Commission forestières guyanéenne

Approuvé par le Conseil à la Quarante-deuxième (Port Moresby, 2007) session :

Date de lancement : Février 2008

Durée : Prévue : 18 mois
Réelle : 20 mois

Ce projet vise à accroître la contribution du secteur forestier à l'économie nationale par le biais de la hausse des remises au fonds consolidé et une progression des gains de devises grâce à une amélioration de la détection et de la prévention des activités illégales. L'objectif spécifique de ce projet est l'amélioration de la détection et de la prévention de l'exploitation forestière illégale et de l'illégalité dans l'expédition et le commerce des produits bois au Guyana.

Selon le rapport d'achèvement, les résultats du projet ont été atteints comme suit :

- SIG dédié (comprenant l'analyse d'images satellite et un base de données sur la légalité) : ce produit a été réalisé. Le SIG dédié a été mis au point, intégrant à la fois des données de haute résolution de résolution moyenne relatives aux concessions forestières, ce SIG ayant été relié au système de détection des modifications destinés à servir aux contrôles de légalité. Tout le matériel et les logiciels ont été achetés et installés. En outre, un certain nombre d'indicateurs d'illégalité et un prototype de diagramme de circulation servant d'aide à la décision ont été élaborés ; une inspection aérienne a été menée pour vérifier les modifications ; la base de données sur la légalité du SIG a été mise au point et intégrée ;
- Système de traçabilité du bois par code barre : ce produit a été réalisé. Pour réaliser ce produit, un examen du système existant de traçabilité du bois a été constitué et les modalités de traçabilité du bois par code barre codage ont été élaborées, des équipements ont été acquis pour la numérisation au code barre ; de ce système a été mis à l'essai au siège et dans les stations forestières, l'opérationnalité et le bon fonctionnement du réseau informatique étendu (WAN) ont été constatés ; la documentation du système a été testée sur le terrain et des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées dans le cadre de la surveillance des forêts assurée par la GFC ;
- Base de données centrale de surveillance : ce produit a été réalisé. Pour atteindre ce résultat, le serveur central a été installé ainsi que tous les équipements du système de la base de données ; la base de données a été testée et a fonctionné de manière effective ;
- Réseau à large couverture (WAN) et modalités de diffusion du rapport : ce produit a été réalisé. Le WAN a été mis en œuvre et les modalités d'utilisation du réseau ont été définies ; le personnel d'encadrement chargé d'exploiter tous les systèmes a été désigné ; le suivi de la performance du WAN a été effectué et a donné lieu à tous les essais nécessaires ; les contrôles de terrain ont été effectués pour assurer la sécurité et le transfert des données ;
- Unité chargée de la surveillance de la légalité et de la vulgarisation : ce produit a été réalisé. Les termes de référence pour le contrôle de la légalité et la vulgarisation ont été définis ; des séances de

formation ainsi que des ateliers ont été menés avec le personnel de la GFC et des intervenants ; la formation au WAN a été effectuée au siège de la GFC ; la gestion de bases de données et les analyses des images SIG et satellitaires ; le personnel d'encadrement a été identifié et a reçu les formations utiles.

Le rapport d'achèvement, les rapports techniques et le rapport d'audit financier de ce projet ont été remis au Secrétariat. En conséquence, le Comité peut déclarer ce projet achevé.

4. PPD 45/02 Rev.3 (M) Formulation d'une proposition de projet visant au renforcement des capacités à opérer la gestion durable des forêts naturelles et artificielles aménagées au Panama

Budget et source de financement :

Budget total :	US\$	45 292
Japon :	US\$	32 022
Panama :	US\$	13 270

Agence d'exécution : *Autoridad Nacional del Ambiente (ANAM)* (Autorité nationale de l'environnement)

Approuvé par le Conseil à la trente-sixième (2004) session :

Date de lancement : Mai 2007

Durée : Prévue : 3 mois
Réelle : 40 mois

L'objectif principal de cet avant-projet est d'aider à la formulation d'une proposition de projet sur la certification forestière en vue de promouvoir la gestion durable des forêts du Panama et contribuer à l'offre à long et moyen termes de produits forestiers du Panama sur le marché international des bois tropicaux.

A la session précédente du Comité, il a été signalé que la mise en œuvre de l'avant-projet avait atteint son terme et que les résultats suivants avaient été obtenus.

1. Un atelier de concertation organisé réunissant les pouvoirs publics, les ONG, le secteur privé et d'autres parties prenantes ;
2. Formation à la GDF et aux critères et indicateurs destiné aux responsables de l'ANAM et au secteur privé ;
3. proposition de projet sur l'amélioration de la capacité à renforcer la gestion des forêts au Panama formulée.

L'audit financier de l'avant-projet a été soumis au Secrétariat en Janvier 2010 et les fonds non dépensés de l'OIBT pour un montant de 1 592,50 \$ ont été remis au Secrétariat en mai 2010. Le Comité pourra déclarer cet avant-projet achevé.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

1. PD 65/01 Rev.2 (I) Formations à l'exploitation forestière de faible impact au Cambodge (Cambodge)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	323 993
Gouvernement du Japon :	US\$	274 993
Gouvernement du Cambodge :	US\$	49 000

Agence d'exécution : *Department of Forestry and Wildlife* (ministère de la Foresterie et des faune et flore), DFW

Approuvé par le Conseil à la session : Trentième (Yaoundé, 2001)

Date de lancement : novembre 2002

Durée : Prévue : 24 mois
Réelle : 94 mois

Le projet vise à promouvoir la mise en œuvre de l'exploitation à faible impact (EFI) au Cambodge en vue de renforcer les efforts menés en faveur de l'aménagement forestier durable dans ce pays. Le projet a accompli cela en menant des stages de formation à l'utilisation et à l'adaptation de la pratique des coupes forestières à faible impact à l'attention d'une centaine de forestiers, superviseurs, gestionnaires et instructeurs appartenant au ministère des Forêts, de la Faune et de la Flore ainsi qu'au secteur privé, parmi lesquels des concessionnaires. Le DFW a organisé des formations en collaboration avec l'éducation et les instituts de recherche et le secteur privé. Les principaux bénéficiaires de ce projet seront les forestiers et formateurs forestiers au Cambodge et dans le secteur industriel du bois.

Après que la mise en œuvre des formations sur le terrain ait été longuement retardée par la réforme nationale des plans de gestion des concessions, les activités du projet ont repris au début de l'année 2006 suivant la décision du gouvernement d'ouvrir des coupes pour la consommation locale.

Selon le rapport d'achèvement, les produits suivants ont été réalisés :

- Formation entreprise pour améliorer les compétences dans les pratiques et techniques de l'EFI : produit réalisé. Un total de 106 forestiers, personnels d'encadrement et aménagistes ont été formés. Quatre formations ont été dispensées dans les provinces et aux dates suivantes : la province de Rattanakiri 2006 du 1er au 13 février 2006 (25 participants), province de Stengungtreng du 16 au 28 janvier 2008 (25 participants), province de Rattanakiri du 15 au 27 février 2008 (26 participants), et province de Kratie du 7 au 21 mars 2008 (30 participants).
- Parution en anglais et en khmer de matériaux de formation et d'un manuel opérationnel de l'EFI au niveau de l'aménagement forestier : produit réalisé. Le guide EFI de terrain a été publié en 2003 et été diffusé aux parties prenantes.
- Une parcelle (500 ha) créée pour servir à la mise en démonstration des pratiques EFI dans la forêt de Kampong Thom dans le centre du Cambodge : produit réalisé. L'Administration forestière continuera d'exploiter les installations et les zones de démonstration pour de futures formations d'agents forestiers d'autres bureaux régionaux et provinciaux.

Le rapport d'achèvement, les rapports techniques et le rapport d'audit financier du projet ont été remis à l'OIBT. L'AE a réalisé des économies dans l'exécution des activités du projet d'un montant de 712,00 \$ E.-U. Ce solde non dépensé à été viré à l'OIBT.

En conséquence, le Comité peut déclarer ce projet achevé.

2. PD 100/01 Rev.3 (I) Édification des capacités nécessaires au développement d'un secteur du rotin durable approvisionné par les plantations en Chine (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$ 983 582
Gouvernement du Japon :	US\$ 504 369
Gouvernement de la Chine :	US\$ 479 213

Agence d'exécution : Centre international du bambou et du rotin (ICBR) – Administration forestière d'Etat de la République Populaire de Chine

Approuvé par le Conseil à la session : Trente-troisième (Yokohama, 2002)

Date de lancement : Août 2003

Durée : Prévue : 36 mois
Réelle : 85 mois

Ce projet visait à faciliter le renforcement des capacités de développement d'un secteur durable du rotin en Chine en créant des parcelles de démonstration pour la conduite des plantations de rotin et en dispensant des formations à la gestion et à l'exploitation du rotin.

Selon le rapport d'achèvement, les résultats obtenus ont été les suivants :

- Trois parcelles de démonstration pour le développement et la diffusion de techniques de plantation et d'exploitation durables du rotin dans trois différentes zones écologiques mises en place : produit réalisé. Les parcelles de démonstration comprennent :
 - une gestion intensive et à haut rendement des parcelles de plantations de rotin centrées sur deux espèces à croissance rapide : *Daemonorops margaritae* et *Calamus simplicifolius* ;
 - parcelles plantées de rotin en forêt secondaire dans les zones montagneuses calcaires avec quatre espèces de rotin à croissance rapide de *C.platyacanthus*, *C. simplicifolius* et *C. nambariensis* var. *xishuangbannaensis*, et *D. margaritae* ;
 - Parcelles de plantations de rotin soumises à un régime de récolte pérennisable comportant trois espèces de rotin de *D. margaritae*, *simplicifolius* C. et *C. tetradactylus* situé à ETCF (Centre expérimental de la forêt tropicale).
- Publication de trois manuels techniques sur la culture, la gestion et la récolte du rotin et la valorisation industrielle des cannes de rotin : produit atteint. Les trois manuels techniques ont été combinées, contenant toutes les informations sur la gestion et l'exploitation des ressources du rotin – de l'état de la ressource à la valorisation des cannes et pousses en passant par l'exploitation des pépinières, la conduite des plantations, la récolte et la transformation des cannes et des pousses. Le manuel a été publié en chinois en mai 2008 et environ 550 exemplaires ont été distribués. Le manuel a été ensuite traduit en anglais.
- Trois formations organisées au plan national : produit réalisé. Les formations ont porté sur la culture histologique du rotin et des techniques de pépinière ; sur la sylviculture, la conduite des plantations de canne et la récolte des cannes et pousses et leur valorisation industrielle, ainsi que sur la création de produits sur le développement de produits et la commercialisation du rotin. Les formations ont été dispensées dans les provinces du Guangxi et du Guangdong au cours de la période de mai 2008 à janvier 2009. Le nombre de stagiaires a été de 109 au lieu des 45 originellement prévus dans le document de projet.
- Tenu d'un atelier-séminaire régional sur la culture du rotin, la gestion, l'exploitation et la commercialisation pour l'Asie : produit réalisé. L'atelier a été organisé conjointement avec l'INBAR en juin 2006, et il a été suivi par 48 participants de 23 institutions de 10 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les actes de l'atelier ont été diffusés par le biais d'un CD-Rom.

Les rapports d'achèvement, rapports techniques et rapport d'audit financier du projet ont été remis à l'OIBT. Selon les rapports, la contribution homologuée est passée de 479 213 US \$ à 644 188,00 US \$. En conséquence, le Comité peut déclarer ce projet achevé.

3. PD 318/04 Rev.2 (I) Contrôle de qualité et normalisation des produits ligneux ghanéens

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	241 025
Gouvernement de Suisse :	US\$	172 424
Gouvernement des États-Unis :	US\$	25 000
Gouvernement du Ghana :	US\$	33 201
Filière bois ghanéenne :	US\$	10 400

Agence d'exécution : Institut ghanéen de recherche forestière (*Forest Research Institute du Ghana*, FORIG), en coopération avec La Commission forestière *Ghana Timber Millers Organisation*, et FAWAG -- *Furniture and Woodworkers Assoc.* du Ghana

Approuvé par le Conseil à la session : Trente-septième (Yokohama, 2004)

Date de lancement : Août 2005

Durée : Prévue : 36 mois
Réelle : 61 mois

Le projet se proposait d'élaborer des normes et des systèmes de classement d'utilisation conviviale pour la filière bois en vue d'assurer l'efficacité de classement, de gestion, d'exploitation et de commercialisation des bois et produits dérivés. Ce projet a permis de mettre en place un contrôle de la qualité des bois avec la participation de tous les acteurs pour un certain nombre de produits ligneux identifiés. Le projet a également accompagné le renforcement des capacités de la Commission forestière ghanéenne du Ministère des Territoires et de la Forêt en matière de contrôle de qualité. Les principaux produits obtenus de ce projet ont été les suivants : l'examen des politiques et de la législation en matière de normalisation des produits bois ; l'identification des exigences du marché en matière de normes et les priorités portant sur les règles de classement ; l'élaboration de normes pour certains produits bois, et le renforcement des dispositions institutionnelles et de la gouvernance en matière d'élaboration de normes.

Selon le rapport d'achèvement, les résultats obtenus ont été les suivants :

- Examen des orientations et la législation en matière de normalisation des produits ligneux. Produit réalisé. L'examen a servi à produire les normes.
- Normes pour les produits du bois mises au point. Produit réalisé. Les normes suivantes ont été produites :
 - GS 980 Mobilier - Spécifications relatives aux tables. Cette norme spécifie les exigences relatives aux matériaux, les dimensions, la construction, la fabrication, les finitions et les essais relatifs aux tables (table d'écriture, table à manger, table centrale et table d'appoint, table basse et table latérale).
 - GS 981 Mobilier - Spécifications relatives aux sièges et canapés. Cette norme spécifie les exigences relatives aux matériaux, les dimensions, la construction, de fabrication, de finition et de tests pour les canapés et sièges (chaise de bureau, de salle à manger et chaise de salon).
 - GS 982 Mobilier - Spécification relatives aux lits. La norme spécifie les exigences relatives aux matériaux, dimensions, à la construction, à la fabrication, les finitions et les essais pour châlits (lit simple, lit moyen, lit double, lit queen, lit king size et lits superposés).
 - GS 983 Mobilier - Spécifications aux éléments de mobilier meublant. La norme établit des règles générales relatives à la classification et le classement des éléments de mobilier meublant. Cette norme précise encore les exigences pour les produits de bois usinés destinés à une application générale dans les meubles et produits similaires. La norme est applicable aux bois tropicaux fabriqués par des processus d'usinage et vendus comme éléments de mobilier ou articles qui ont été identifiés en fonction de leur utilisation finale spécifique sous diverses appellations.

- GS 984 Mobilier semi-ouvert - Spécifications relatives aux bois rabotés et moulage. La norme établit les règles générales relatives à la classification et au classement des produits en bois usiné. Cette norme précise encore les exigences applicables aux produits de bois usinés destinés à une application générale dans les meubles, la menuiserie et des produits similaires. Les produits de bois usinés spécifiquement visés par cette norme sont des produits ligneux ayant un ou plusieurs côtés rabotés (S1S, S2S et S4S) et des moulurages (lattes de parquet, planchers, platelages, plinthes, bardeaux triangulaires, panneaux profilés, lattes sauna et chevilles).

Ce projet portait sur les problèmes nationaux d'urgence et devrait profiter à tous les citoyens. Contrairement à d'autres normes qui visent des créneaux de marché limités tels que l'industrie et l'exportation, ces normes satisfont à la plupart des besoins domestiques et leur validité a été largement reconnue ; elles devraient affirmer leur pérennité. Les normes sont sous le contrôle du Conseil des normes du Ghana qui dispose de son propre protocole pour leur entretien et qui informe en permanent la société de nouvelles normes par le biais de programmes de sensibilisation.

Les rapports d'achèvement, rapports techniques et rapport d'audit financier du projet ont été remis à l'OIBT. En conséquence, le Comité peut déclarer ce projet achevé.

4. PPD 68/03 Rev.2 (I) Étude sur l'exploitation du teck de plantation (Myanmar)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	80 000	+ Kyat	3 132 364
CFC :	US\$	80 000		
Gouv't du Myanmar :	Kyat	3 132 364		

Agence d'exécution : *Forest Department, Ministry of Forestry* (Département des forêts, ministère de la Foresterie)

Approuvé par le Conseil à la session : Trente-neuvième (Yokohama, 2005)

Date de lancement : Octobre 2008

Durée : Prévue : 12 mois
Réelle : 23 mois

Cet avant-projet a évalué les perspectives d'une utilisation du teck de plantation (*Tectona grandis*) aux différents âges et à différentes tailles en vue de formuler une proposition de projet destinée à promouvoir les transformations en aval et l'exploitation du teck de plantation. Dans le but de réaliser les objectifs de cet avant-projet, des études de terrain sur les teckeraies artificielles plantées dans la région de Bago Yoma ont été effectuées pour mesurer le volume total par hectare dans les différentes classes d'âge.

Selon le rapport d'achèvement, les produits réalisés sont les suivants :

- Recherche destinée à permettre l'identification des propriétés du bois de teck de plantation : produit obtenu. Pendant la période considérée, des prélèvements de bois ont eu lieu sur les plantations (à 14, 20, 25 et 30 ans d'âge) et les essais sur les propriétés du bois ont été menés à bien : propriétés physiques et mécaniques, caractéristiques anatomiques du bois, durabilité naturelle, caractéristiques de séchage, propriétés chimiques et mesure du bois de cœur et de l'aubier.
- Atelier régional de diffusion des conclusions de l'avant-projet organisé : Produit réalisé. Un atelier ayant pour thème le « Développement de l'exploitation du teck de plantation en région ASEAN » s'est tenu du 7 au 10 Juillet 2009 au centre de formation pour le développement forestier (*Central Forestry Development Training Centre, CFDTC*) à Hmawbi au Myanmar. Les participants à l'atelier comprenaient trois représentants de pays membres de l'OIBT (Inde, Indonésie et Philippines) et 55 participants locaux de différentes institutions.

- Proposition de projet formulée : Produit réalisé. Une proposition de projet régional visant le développement de l'exploitation du teck de plantation a été préparée. La proposition de projet «Efforts régionaux en faveur de la production et de l'exploitation des plantations de teck en soutien à une offre de bois de teck valorisée sur les marchés internationaux » doit être soumise lors du prochain cycle de projets de l'OIBT. L'objectif spécifique de la proposition est d'exploiter des grumes de teck de plantation de meilleure qualité dans la production et la commercialisation de produits à valeur ajoutée grâce à la promotion des transformations en aval, au marketing et au réseautage entre pays producteurs de teck de la région.

Les rapports d'achèvement, rapports techniques et rapport d'audit financier de l'avant-projet ont été remis à l'OIBT. En conséquence, le Comité peut déclarer ce projet achevé.

5. PPD 133/07 Rev.1 (I) Analyse des formations nécessaires dans la filière menuiserie-charpenterie aux Philippines

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	87 249
Gouvernement du Japon :	US\$	69 199
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement des Philippines :	US\$	8 050

Agence d'exécution : FPRDI -- Institut de recherche-développement sur les produits forestiers

Approuvé par le Conseil à la session : Quarante-deuxième (Port Moresby, 2007)

Date de lancement : juillet 2008

Durée : Prévue : 12 mois
Réelle : 26 mois

Cet avant-projet a été proposé pour évaluer la viabilité de la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du secteur de la charpenterie aux Philippines en s'attachant à définir des formations nécessaires par le biais d'une analyse des lacunes dans la situation actuelle.

Selon le rapport d'achèvement, les produits obtenus sont les suivants :

- Inventaire des postes existants dans le secteur de la charpenterie, y compris les travaux effectivement réalisés à chaque poste : produit réalisé. Un inventaire par taille d'entreprise (artisanale, micro, petites, moyennes et grandes entreprises) a été produit.
- Formulation de normes pour chaque poste ou grade dans le secteur de la charpenterie par une analyse des tâches : produit réalisé. Des normes et niveaux correspondant à chacun des postes spécifiques dans le secteur de la charpenterie ont été formulés. Les niveaux de compétence actuels des ouvriers ont été déterminés. Avant cet avant-projet, il n'y avait pas de normes pour les postes spécifiques du secteur de la charpenterie.
- Identification des formations nécessaires : produit réalisé. Les principaux besoins ont été définis dans les domaines suivants :
 - techniques de finition,
 - exploitation et entretien des machines, et
 - sécurité et comptabilité.

S'ajoutant à la détermination des besoins en formation des ouvriers charpentiers, l'avant-projet a également exploré la possibilité de mettre en œuvre un système de collaboration d'appoint dans une petite entreprise ou micro-entreprise comblerait les besoins de production d'une entreprise de taille moyenne ou d'une grande entreprise, cependant que cette dernière aiderait aux opérations de la première sous forme de transferts de technologies. .

- Proposition de projet portant sur le renforcement des capacités du secteur de la charpente : produit réalisé. La proposition a été élaborée, et il est prévu de la soumettre lors du prochain cycle de projets OIBT.

Les rapports d'achèvement, rapports techniques et le rapport d'audit financier de l'avant-projet ont été remis à l'OIBT. L'AE a réalisé des économies dans l'exécution des activités de l'avant-projet d'un montant de US \$ 5 193,00 et au moment de la préparation de ce rapport, l'AE restituait à l'OIBT les fonds non dépensés. Le Comité souhaitera peut-être déclarer l'avant-projet achevé, sous réserve de la réception satisfaisante du solde par l'OIBT.